



On commence par brûler des livres, puis...

Premier autodafé

Le Talmud brûlé à Paris

Suite à une disputation qui se tient à Paris en 1240, des exemplaires du Talmud sont brûlés deux ans plus tard en place de Grève.

Le zèle des nouveaux convertis

Louis IX, que l'on connaîtra plus tard sous le nom de « Saint Louis » entend mener accomplir sur terre l'idéal de justice chrétienne. L'un des piliers de sa politique est la conversion des Juifs au christianisme avec une campagne d'incitation au baptême.

L'effet n'est pas très heureux : les nouveaux convertis sont regardés avec suspicion par les Chrétiens et les Juifs les rejettent. Faire preuve de zèle contre le judaïsme pour démontrer leur engagement dans leur nouvelle religion sera dès lors habitude courante. C'est ainsi que l'un d'eux, Nicolas Donin, qui a étudié avec rabbi Yehiel de Paris, commence à porter des accusations contre le Talmud.

Les accusations portées contre le Talmud

La rupture théologique entre Juifs et Chrétiens se manifeste par le Talmud, « la loi orale », puisque ces derniers intègrent le Tanakh – l'Ancien testament – dans leurs livres saints. Nicolas Donin avance que le Talmud contient des passages où il est enjoint de maltraiter les Chrétiens et que ces derniers n'auraient pas part au monde futur. Pire ! Jésus y serait vilipendé et méprisé. Autant dire que ces accusations peuvent valoir au Talmud, au mieux la censure, au pire le brûlement. La disputation se tient le 12 juin 1240, au mois de Sivan de l'an 5000 du calendrier hébraïque.

La disputation et le brûlement

L'accusation est menée l'inquisiteur Henri de Cologne, Eudes de Châteauroux, qui représente l'Université, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, Gauthier le Cornu, archevêque de Sens, et, bien sûr Nicolas Donin. Ce dernier fait face à son ancien maître, rabbi Yehiel de Paris, mais également Juda ben David de Melun, Samuel ben Salomon de Château-Thierry et Moïse de Coucy, le fameux « sire de Coucy ». En un mot, les tossafistes font face aux inquisiteurs. Au terme du procès, les juges se retirent sans décider d'une sentence.

Mais l'enjeu n'est pas que théologique, il est également politique, puisqu'il s'agit d'unifier l'Occident sous la bannière du christianisme. Finalement, suite aux pressions des papes Grégoire IX et Innocent IV, le Talmud est condamné au brûlement. Vingt-quatre charretées de Talmuds sont livrées aux flammes en place de Grève le 20 juin 1242. Ce n'est toutefois pas la première fois que des livres liés au judaïsme étaient brûlés. Dix ans auparavant, des rabbins de Montpellier avaient saisi l'Inquisition (!) pour condamner des œuvres de Maïmonide : le *Guide des égarés* et *Le livre de la connaissance* (premier tome du *Michné Tora*).